

## Avis 183 sur la gestion des captures accidentielles de cétacés : Anticiper 2027

Par cet avis, le CC SUD souhaite encourager la Commission Européenne et les États Membres à demander, obtenir et étudier les derniers résultats scientifiques disponibles concernant les captures accidentielles de dauphins communs (*Delphinus delphis*) dans le golfe de Gascogne et les eaux ibériques. Les mesures d'urgence prises ces trois dernières années arrivent en effet à leur terme, et il est aujourd'hui temps d'adopter des mesures de gestions durables pour l'hiver 2027 et les années suivantes. Pour cela les gestionnaires et décideurs politiques doivent pouvoir s'appuyer sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, que ce soit au niveau écologique, biologique ou socio-économique. Or de nombreux projets scientifiques ont été mis en place ces dernières années pour répondre aux questions des gestionnaires, notamment :

- Quelle est l'abondance réelle de la population de dauphins communs dans l'Atlantique Nord ? Sa répartition ? Son évolution au cours des 30 dernières années ?
- Quel est le niveau annuel de captures accidentielles ? Sur la base des échouages ? Sur la base des observations en mer ?
- Quelles mesures de mitigation sont efficaces ? dispositifs acoustiques ? Fermetures spatio-temporelles (en prenant l'exemple de la fermeture hivernale du golfe de Gascogne) ? Modification des engins de pêche ?
- Quel est le coût socio-économique de ces mesures de mitigations ?
- Dans quelles circonstances interviennent les captures accidentielles ?
- L'intégration de toutes les données d'examens des carcasses, et plus particulièrement les nécropsies, dans les pays des Eaux Occidentales Sud : travaux des universités espagnoles (Universidades de León y Las Palmas de Gran Canaria), Observatoire Pelagis.

Si des incertitudes demeurent, de nombreux résultats sont désormais disponibles et doivent être revus et intégrés par les instances internationales que sont le CIEM et le CSTEP. Ces procédures sont à ce jour à différents stades d'avancement et doivent donc être complétées en 2026 :

### 1. Requêtes au CIEM

Le CC SUD demande à la Commission Européenne d'interroger le CIEM via une requête spéciale sur :

- Une mise à jour de l'estimation d'abondance de la population de dauphin commun dans l'Atlantique Nord. Les données utilisées dans l'*avis « Bycatch of endangered, threatened and protected species of marine mammals, seabirds, marine turtles and selected fish species of bycatch relevance »* du 4 décembre 2025 datent de 2024. Différentes études

supplémentaires ont depuis été réalisées, notamment la campagne OBSERVE<sup>1</sup> qui vient compléter la campagne SCANS IV effectué au cours de l'été 2022<sup>2</sup>. Il conviendrait donc de mettre à jour ces estimations pour 2027 afin de mieux comprendre la dynamique de population, tant au niveau de l'abondance (évolution, ou non) que des modifications spatiotemporelles de distribution de la population en Atlantique Nord Est.

- Une mise à jour des modèles d'estimation des captures accidentelles basées sur les échouages : le rapport d'étude *Peltier et al., 2025*<sup>3</sup> a permis de réviser les paramètres des modèles notamment concernant le taux moyen de flottabilité des carcasses. La modification de ces paramètres modifie les estimations de captures accidentelles (environ -23%). Il convient de prendre en compte ces nouvelles données, à la fois pour les estimations futures mais aussi pour réviser la série des données historiques des estimations annuelles de captures accidentelles de dauphins communs.
- L'intégration de toutes les données d'observation permettant de mieux quantifier les captures accidentelles. À ce titre, le CC Sud enjoint les États Membres à transmettre les données de captures accidentelles issues des moyens de surveillances électroniques, avec le taux de couverture associés au cours des dernières années.
- Contrairement aux requêtes de 2019<sup>4</sup> et 2022<sup>5</sup>, une approche sur l'ensemble de l'écorégion (sous zones CIEM VIII et IXa), avec une étude la plus fine possible sur les estimations de capture (Métier niveau 5\_Division CIEM). Une attention particulière sera apportée pour les sennes pélagiques (PS)

---

<sup>1</sup> Giralt Paradell, O., Cañadas, A., Bennison, A., Todd, N., Jessopp, M., R"ogan, E. (2024). Aerial surveys of cetaceans and seabirds in Irish waters: Occurrence, distribution and abundance in 2021-2023. Department of the Environment, Climate & Communications and Department of Housing, Local Government & Heritage, Ireland. 260pp

<sup>2</sup> Gilles, A, Authier, M, Ramirez Martinez, NC, Araújo, H, Blanchard, A, Carlström, J, Eira, C, Dorémus, G, Fernández Maldonado, C, Geelhoed, SCV, Kyhn, L, Laran, S, Nachtsheim, D, Panigada, S, Pigeault, R, Sequeira, M, Sveegaard, S, Taylor, NL, Owen, K, Saavedra, C, Vázquez Bonales, JA, Unger, B, Hammond, PS (2023). Estimates of cetacean abundance in European Atlantic waters in summer 2022 from the SCANS IV aerial and shipboard surveys. Final report published 29 September 2023 64 pp <https://www.tihohannover.de/itaw/scansivsurvey>

<sup>3</sup> Peltier H., Authier M., Dabin W., Daniel P., Dars C., Demaret F., Meheust E., Ridoux V., Spitz J., Van Canneyt O. (2025). I sink therefore I am : 20 years of tagging small cetacean carcasses in the North-East Atlantic for bycatch estimation. *Journal for Nature Conservation*, 87, 127005. <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2025.127005>

<sup>4</sup> ICES (2020). EU request on emergency measures to prevent bycatch of common dolphin (*Delphinus delphis*) and Baltic Proper harbour porpoise (*Phocoena phocoena*) in the Northeast Atlantic. ICES Advice: Special Requests. Report. <https://doi.org/10.17895/ices.advice.6023>

<sup>5</sup> ICES (2023). EU request on mitigation measures to reduce bycatches of common dolphin (*Delphinus delphis*) in the Bay of Biscay (ICES Subarea 8). ICES Advice: Special Requests. Report. <https://doi.org/10.17895/ices.advice.23515176.v1>

- Estimation quantitative de l'effet des fermetures spatiotemporelles 2024, 2025 et 2026<sup>67</sup> dans le golfe de Gascogne sur les captures accidentelles de dauphin commun, à l'aide des différentes sources disponibles (observation, échouages). Une comparaison avec les résultats des scénarios adéquats dans les avis de 2020 et 2023 permettrait de mieux apprécier l'effet de ces fermetures.

## **2. Étude socio-économique du CSTEP**

Le CC SUD salue la réalisation d'une étude socio-économique par le CSTEP telle que demandée dans son avis 176 sur le sujet, ses membres ont dans ce cadre transmis à la Commission toutes les données dont ils disposaient. Nous encourageons dès aujourd'hui la Commission et les États Membres, à pleinement prendre en considération les prochains résultats de cette étude. Les membres du CC Sud restent par ailleurs disponibles pour tout complément d'information en vue de la prochaine étude.

## **3. Objectifs de gestion : évaluation CSTEP / CIEM**

Dans un souci de visibilité à moyen terme pour le secteur, et en lien avec les objectifs de conservation, quels objectifs de gestion sont envisageables à moyen et long terme en prenant en compte à la fois les objectifs de conservation du Dauphin Commun mais aussi les intérêts socio-économiques. Au vu des questions précédentes, une mise à jour du PBR nous paraît envisageable. Pour cela le CC SUD demande à la Commission d'interroger le CIEM et le CSTEP sur ce point.

En conclusion, le CC SUD rappelle que les mesures d'urgence prises ces trois dernières années arrivent à leur terme, de nombreux et vastes projets scientifiques ont porté leurs fruits et doivent être valorisés, pour cela les instances internationales que sont le CIEM et le CSTEP doivent être missionnées dès aujourd'hui afin de produire les avis scientifiques les plus opérationnels possibles, pour une meilleure gestion dans le golfe de Gascogne et les eaux ibériques en 2027. Le CC SUD rappelle finalement la nécessité d'une collaboration étroite entre les membres du Conseil Consultatif et les représentants de la Commission Européenne et des États membres de sa zone de compétence afin de pouvoir avancer de façon constructive et coopérative.

<sup>6</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048257744/>

<sup>7</sup> <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32024R3089>